



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES**
Pôle Eau

Affaire suivie par : Eric GALLO
Tel : 0492302095
Mél : eric.gallo@alpes-de-haute-provence.gouv.fr:

Digne-les-Bains, le 03/02/2025

Objet : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'environnement : Projet immobilier Chemin des Louves commune de Villeneuve

Lettre d'accord

Référence : 0100060472

Madame,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement concernant l'opération :

construction de logements individuels Chemin des Louves commune de Villeneuve

un récépissé vous a été délivré en date du 2 décembre 2024, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Ce courrier doit être affiché pendant une durée minimale d'un mois à la mairie de Villeneuve. Ce document est mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE durant une période d'au moins six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Chef du Pôle Eau,

Vincent MAXEN

3F Sud – Groupe Action Logement
Madame Vanessa Lenzotti
72, avenue de Toulon
13010 MARSEILLE

Direction Départementale des Territoires - avenue Demontzey - CS 10211 - 04002 DIGNE LES BAINS CEDEX
Tél : 04 92 30 55 00 - mel : ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> Twitter @prefet04 - Facebook @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence